

Séance 6 - LES CITOYENS ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Problématique : Depuis les années 1960, l'État, relayé par les collectivités territoriales, mène une politique d'aménagement du territoire qui doit relever un double défi : développer de façon équitable sans léser les régions dynamiques.

I. LES GRANDS DÉSÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

1) La répartition de la population, des activités et de la production de richesses dans le territoire métropolitain est marquée par de fortes inégalités.

* Région parisienne au poids écrasant (**18,7% de la population, 22,1% des emplois et 28,6 % du PIB en 2000**) et le reste du territoire ;

* L'Est, plus densément peuplé, urbanisé et industriel, et l'Ouest, plus rural et agricole, moins bien

desservi par les transports, de part et d'autre d'une diagonale Le Havre-Marseille;

* entre le Nord plus jeune et le Sud en voie de vieillissement;

* entre la « France du vide » et la France des villes...

2) Certains écarts se creusent:

- la concentration de la population urbaine s'accroît (73 % des Français dans 361 villes en 1990 contre **77% dans 354 en 1999**);

* **Et de nouvelles fragmentations spatiales et sociales apparaissent:**

- entre les régions industrielles en crise du Nord et les pôles dynamiques du Sud;

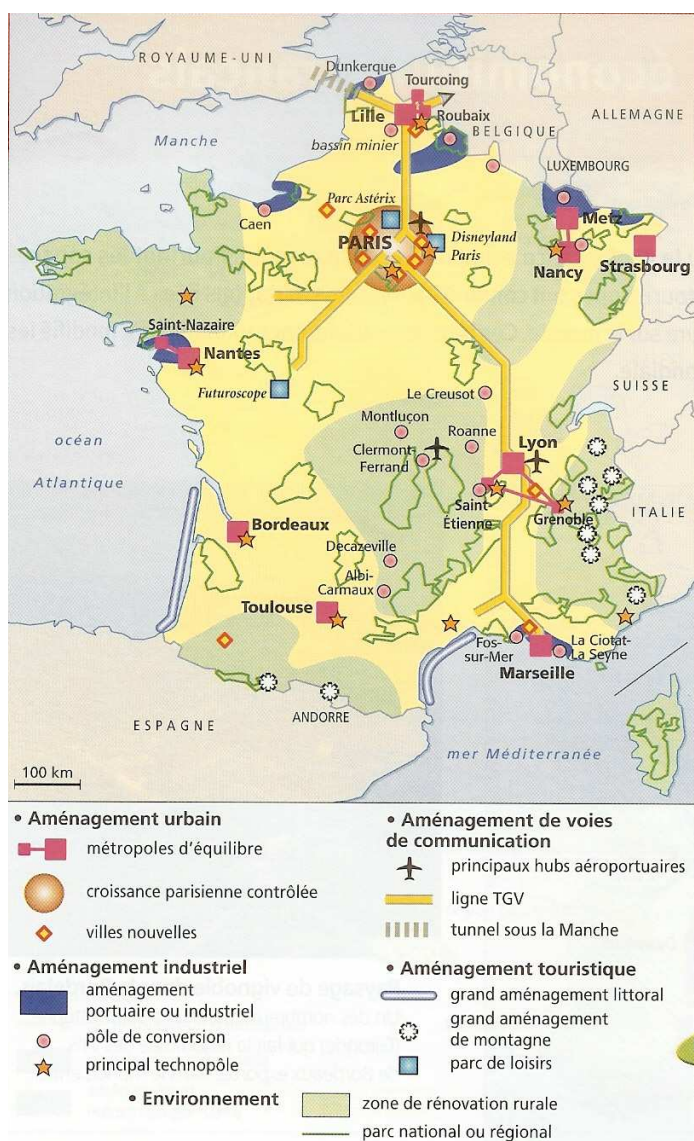
- entre les centres-villes «gentrifiés» et les banlieues en difficulté;

- entre les campagnes menacées de désertification et les communes rurales attractives. **Par ailleurs, les migrations internes n'obéissent plus à la seule attraction francilienne, mais à un héliotropisme généralisé. Ce sont les mêmes régions qui attirent à la fois les emplois, les activités et la population.**

II. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

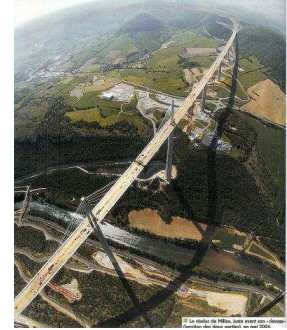
1) Depuis les années 1960, l'État (création de la DATAR en 1963) tente d'atténuer ces inégalités entre les citoyens français par des mesures et projets.

2) Pour contrebalancer le poids de Paris et de son agglomération, l'État a mis en oeuvre



I.doc

- une politique de déconcentration urbaine (métropoles d'équilibre, villes nouvelles) et
- de décentralisation industrielle et tertiaire (mesures fiscales, transfert en province



d'emplois publics).

* Pour favoriser la reconversion industrielle des régions en crise et la rénovation des zones rurales, de nouveaux aménagements du territoire ont été entrepris :

- grandes zones industrialo-portuaires, technopôles,
- infrastructures de transports rapides,
- stations de tourisme balnéaire et montagnard...

3) Certaines de ces mesures sont **des réussites sur le plan économique**: les stations touristiques des Alpes et du Languedoc ; la croissance des emplois, à la fois d'ouvriers et de cadres, traduit le dynamisme des régions de la façade Ouest...

Le poids de l'Île-de-France ne faiblit pas : faut-il d'ailleurs le souhaiter alors que c'est la région française la plus compétitive au niveau mondial ?

III L'AMENAGEMENT DES REGIONS

1) Depuis la création de la CEE en 1957, aujourd'hui, l'Union européenne est aussi un acteur de l'aménagement du territoire.

* Les citoyens français profitent des aides du FEDER destinées à financer des équipements (routes, lycées, hôpitaux...) dans les régions défavorisées; ils participent aux coopérations transfrontalières des programmes INTERREG qui permettent de mutualiser

Doc 2. Le poids économique des 26 régions françaises

les infrastructures et les compétences locales.

2) Depuis les lois de décentralisation de 1982, l'État a transféré une grande partie de ses prérogatives aux différentes collectivités territoriales.

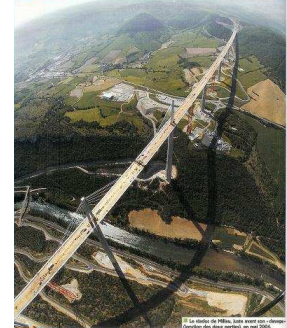
* Ex :



I.doc

- la gestion des lycées incombe aux régions,
- celle des collèges aux départements,
- celle des écoles aux communes.

* Les conseils régionaux, départementaux et même municipaux ont à gérer les infrastructures de transport qui ne sont pas d'intérêt national. La mise en place d'un nouvel échelon, **l'intercommunalité, doit aider les communes à affronter ces nouvelles responsabilités tout en les rendant solidaires.**



IV. VERS UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

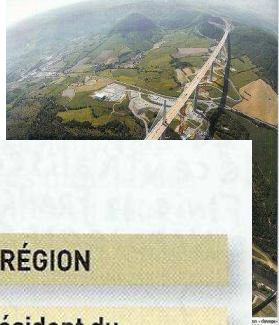
1) **Les aménagements entrepris pour assurer le développement économique des territoires ne sont pas toujours respectueux de l'environnement.**

* La mobilisation des citoyens - responsables politiques, élus ou associations - pour la préservation de leur patrimoine a poussé les autorités à **prendre des mesures pour protéger les espaces menacés par une pression urbaine ou touristique trop forte** : parcs naturels (nationaux en 1960, régionaux en 1967), réserves naturelles, Conservatoire du littoral (1975), lois Littoral et Montagne (1985 et 1986), loi Paysage (1993)...

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Home.asp>

2) **Les débats autour des projets d'aménagement font vivre la démocratie locale et favorisent l'exercice de la citoyenneté** : des associations, des manifestations, des consultations par référendum... permettent aux populations riveraines de s'exprimer.

- 1) **Aménagement du territoire** : politique conduite par l'État qui réduit les inégalités territoriales.
- 2) **DATAR** : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
- 3) **Décentralisation** : Processus selon lequel l'État transfère des compétences
- 4) **FEDER**: Fonds européen de développement régional.
- 5) **Héliotropisme** : Attraction des régions ensoleillées.



L'organisation administrative des territoires

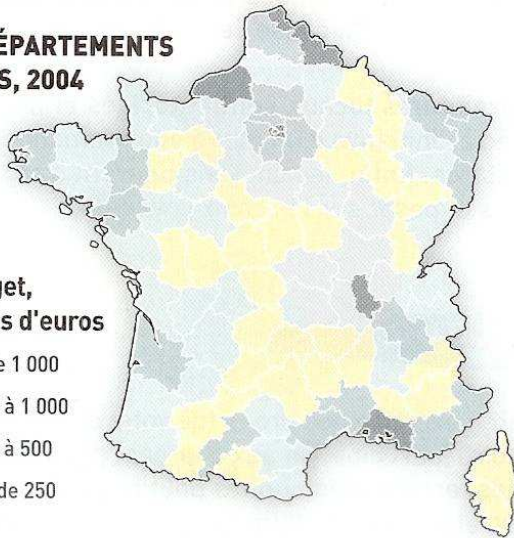


Des inégalités de ressources nécessitent l'intervention d'aides de l'État ou de l'Union européenne

LES 96 DÉPARTEMENTS FRANÇAIS, 2004

Leur budget, en millions d'euros

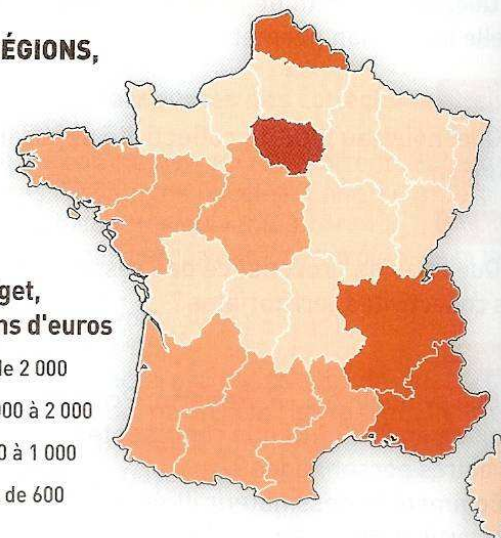
- Plus de 1 000
- De 500 à 1 000
- De 250 à 500
- Moins de 250



LES 22 RÉGIONS, 2003

Leur budget, en millions d'euros

- Plus de 2 000
- De 1 000 à 2 000
- De 600 à 1 000
- Moins de 600



Les citoyens au centre des territoires : l'exercice de la démocratie locale

Les citoyens

élisent

- le conseil municipal
- le conseil général
- le conseil régional
- le Parlement
- le président de la République
- les députés européens

Les citoyens

participent

- en payant leurs impôts et taxes locales et régionales
- en s'exprimant lors des enquêtes et débats publics
- en intervenant lors des référendums locaux
- en agissant au sein d'associations (écologiques, culturelles...)